



Formulaire de recours

pour déposer un recours auprès de
INFIBA Vermögensverwaltungs AG, Basel

Requérant

Prénom/nom

Adresse, code postal, ville

Pays de domicile

E-Mail

Date de recours

Object de recours

- Gestion du portefeuille
- Conseil en placement
- Acceptation et transmission de mandats ayant pour objet un ou plusieurs instruments financiers
- Analyse financière et des titres ou autres formes de recommandations générales concernant les opérations avec des instruments financiers directement liés au suivi des clients
- Conseil aux entreprises pour la structuration de capital, la stratégie spécifique à la branche et les questions afférentes, ainsi que conseil et services pour les fusions et les achats d'entreprises
- Violation de la protection des données
- Divers

Description du manquement aux devoirs commis par la société de gestion de fortune :

...

Revendication du requérant auprès de la société de gestion de fortune

...

Informations sur la procédure

Dans la mesure du possible, le recours doit être envoyé par voie électronique à **info@infiba.ch**. La société de gestion de fortune s'efforcera de réunir et de vérifier l'ensemble des preuves et informations relatives au recours. Dans un délai de 20 jours, le requérant recevra un avis sur son recours.

Le requérant a également la possibilité de porter son affaire devant l'office de conciliation ci-après. Il est toutefois recommandé d'attendre l'avis de la société de gestion de fortune.

FINOS Finanombudsstelle Schweiz

Médiateur agréé par l'État pour les prestataires de services financiers en Suisse, Talstrasse 20, 8001 Zürich, qui peut être contacté par courriel www.finos.ch ou par téléphone +41 44 552 08 00.

L'Office de conciliation n'est pas un tribunal et ne dispose pas non plus d'un pouvoir juridictionnel. Son rôle consiste plutôt à faciliter le dialogue entre les parties impliquées et à leur soumettre une solution négociée. Dans la mesure où les parties ne sont pas liées par la proposition de l'Office de conciliation, elles sont libres de l'accepter ou de prendre d'autres mesures, par exemple juridiques.

A remplir par la société de gestion de fortune

Date de l'arrivée du recours

Date de la réponse au requérant

Resultat du traitement du recours
